

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représenté : 1
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902917-20260320-2026_08-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance d'installation du conseil municipal
après renouvellement général des conseils municipaux
du VENDREDI 20 MARS 2026 -

Convocation adressée le 16 mars 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

La présidente ouvre la séance à 10 heures 00 et effectue l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Gilles BECQUET, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Anne DUBUS, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Stéphane DUFOUR, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Laetitia ROLAND-POLIN, Bernard BONDUE, Danièle LAURENT, Lahcen LHOU, Audrey MONIER, Jacques BUYLE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENT ayant donné POUVOIR : M. Mohamed DAHMANE à Mme Ludivine CAILLE,

ABSENT : M. Quentin MABILLE,

La Présidente ayant ouvert la séance et effectué l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

N° Acte : 2026-08	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit de la Caisse des Ecoles et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au comité de la caisse des Ecoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article R.212-26,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient d'élire les conseillers municipaux appelés à exercer les fonctions de membre du Comité de la Caisse des Ecoles d'Hautmont, étant rappelé que le Maire en est président de droit,

CONSIDÉRANT que par sa décision préalable du 20 mars 2026, l'assemblée a fixé le nombre de délégués à CINQ (5),

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 32 Pour : 27 abstentions : 5

- **DÉSIGNE** en son sein, en qualité de représentants du conseil municipal pour siéger au Comité de la Caisse des écoles d'Hautmont, pour la durée du mandat municipal :
- Aude VAN CAUWENBERGE
 - Nicole DUFOUR
 - Audrey MONIER
 - Adeline DUBREUCQ
 - Lahcen LHOU

N° Acte : 2026-08	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

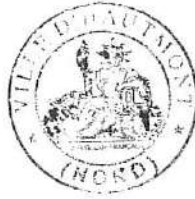
Publié le

ID : 059-215902917-20260320-2026_08-DE



La secrétaire de séance,

Adeline DUBREUCQ



Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 30/3/2026

de la mise en ligne le : 31/3/2026

N° Acte : 2026-08

Date de l'acte : 20.03.2026

Commune d'HAUTMONT

N° Domaine : 5.3